

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 3 décembre 2020**

**Rapporteur :**  
**Monsieur David LE GOFF**

**N° 52**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020 (accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association Ulamir e Bro Glazik  
Avance sur subvention 2021**

**Conformément à la convention d'objectif du 1<sup>er</sup> aout 2017 et afin de permettre à l'association de financer ses dépenses de fonctionnement dès le début de l'année 2021, il est proposé au conseil communautaire de verser une avance sur la subvention de fonctionnement 2021 égale au tiers du montant de la subvention inscrite en 2020, soit 63 000 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, mesdames Christine FLOCHLAY, Véronique PLOUHINEC et monsieur Erwan CROUAN ne prenant pas part aux délibérations, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser une avance sur la subvention de fonctionnement 2021, d'un montant de 63 000 € sur la ligne budgétaire 422.6574.7102.